

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

LEMONWAY

Société par actions simplifiée au capital de 2 418 772,22 euros
Siège social : 8 rue du Sentier - 75002 PARIS
500 486 915 RCS Paris

Exercice social du 01/01/2025 au 31/12/2025
Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lemonway relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article 16.2 des statuts, les informations et documents nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Arvor Finance

Levallois-Perret, le 24 juin 2026

Rennes, le 24 juin 2026

Alexandra KRITCHMAR
Associée

Arnaud FROMONT
Associé

1. Etats Financiers au 31/12/2025 (en €)

Bilan Actif

Postes de l'Actif (PCEC)	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, Banques Centrales, CCP	-	-
Effets Publics et Valeurs Assimilés	-	-
Créances sur les Etablissements de Crédit	755 352 350	740 243 925
Opérations avec la Clientèle actif	2 873 497	2 263 420
Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	250	250
Obligations et Autres Titres à Revenu Variable	5 673 801	5 027 116
Participations et Autres Titres à Long Terme	-	-
Part dans les Entreprises Liées	1 127	1 127
Crédit-Bail et LOA	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations Incorporelles	4 316 111	3 685 694
Immobilisations Corporelles	300 900	343 997
Capital Souscrit Non Versé	-	-
Actions Propres	-	-
Autres Actifs	2 768 718	1 011 580
Comptes de Régularisation actif	1 001 936	575 091
TOTAL DE L'ACTIF	772 288 690	753 152 201

Bilan Passif

Postes du Passif (PCEC)	31/12/2025	31/12/2024
Banques Centrales, CCP	-	-
Dettes sur les Etablissements de Crédit	716 744	1 925 702
Opérations avec la Clientèle passif	747 354 405	728 214 380
Dettes représentées par un Titre	-	-
Autres Passifs	9 473 566	7 097 001
Comptes de Régularisation passif	216 081	214 006
Provisions pour Risques et Charges	1 985 196	293 273
Dettes Subordonnées	-	-
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	-	-
Capitaux Propres hors FRBG	12 542 698	15 407 839
Capital Souscrit	2 418 772	2 418 772
Primes d'Emission	5 584 088	5 584 088
Réserves	241 877	86 023
Ecarts de Réévaluation	-	-
Prov. Réglementées et Subv. d'Invest.	-	-
Report à nouveau (+/-)	7 163 101	1 532 691
Résultat de l'exercice (+/-)	(2 865 141)	5 786 265
TOTAL DU PASSIF	772 288 690	753 152 201

Compte de résultat au 31/12/2025 (en €)

Postes (PCEC)	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	16 552 081	21 218 227
Intérêts et charges assimilées	(936 615)	(311 892)
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Commissions (produits)	23 868 162	19 752 541
Commissions (charges)	(9 997 653)	(8 485 418)
Autres produits d'exploitation bancaire	12 735	4 756
Autres charges d'exploitation bancaire	(509 821)	(547 074)
PRODUIT NET BANCAIRE	28 988 890	31 631 140
Charges générales d'exploitation	(28 781 646)	(23 724 573)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	(1 872 990)	(1 705 844)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(1 665 746)	6 200 722
Coût du risque	291 950	199 084
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 373 796)	6 399 806
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(1 373 796)	6 399 806
Résultat Exceptionnel	(1 813 044)	(370 572)
Impôt sur les bénéfices	321 699	(242 970)
Dotations/reprises FRBG et prov. réglementées	-	-
RESULTAT NET	(2 865 141)	5 786 265

Engagements hors bilan (en €)

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés		
Engagement auprès d'un établissement de crédit	915 717	1 498 462
Nantissement auprès d'un établissement de crédit	100 000	100 000
Sous-total engagements donnés	1 015 717	1 598 462
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Sous-total engagements reçus	-	-

2. Règles et méthodes comptables

La société LEMONWAY SAS est un Etablissement de Paiement agréé par l'ACPR en date du 24 décembre 2012. Les présents comptes annuels couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels des établissements de paiement (méthode des coûts historiques).

Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2025 a été marqué par une croissance soutenue de l'activité opérationnelle de Lemonway. Les flux de paiements entrants (Money-in) se sont élevés à 6 198 millions d'euros en 2025, contre 5 336 millions d'euros en 2024, soit une progression de +16 %. Les commissions perçues ont atteint 23,9 millions d'euros, en hausse de +21 % par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois, en dépit de cette croissance des volumes, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est inscrit en baisse de 2,6 millions d'euros (-8 %) pour s'établir à 28,9 millions d'euros, principalement en raison de la baisse des taux directeurs de la BCE. Les produits d'intérêts sur fonds cantonnés ont ainsi diminué de 30 % pour s'élever à 14,8 millions d'euros (contre 21,2 millions d'euros en 2024), malgré une croissance des fonds cantonnés moyens de +16 %.

Le 6 juin 2025, Lemonway a annoncé l'acquisition des activités de la société Paygreen, créée à Rouen en 2016 et spécialiste français du paiement e-commerce. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de développement et de diversification de l'offre de paiement de Lemonway.

Un incident majeur relatif à une fraude externe opérée par l'un des partenaires de Lemonway a été déclaré à l'ACPR le 22 décembre 2025. L'impact financier de cet incident s'élève à 1 739 239,89 €. Des mesures conservatoires ont été immédiatement mises en œuvre afin de suspendre les opérations du partenaire, sécuriser les flux et limiter l'exposition financière. Des procédures de recouvrement sont en cours, avec l'appui de cabinets d'avocats mandatés en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, et des plaintes pénales ont été déposées dans ces trois juridictions.

Quelques chiffres clés de l'année 2025 :

- PNB : **28 988 890 €** (vs 31 631 140 € en 2024)
- Charges générales d'exploitation : **28 781 646 €** (vs 23 724 573 €)
- Résultat Brut d'Exploitation : **(1 665 746) €**
- Résultat Net : **(2 865 141) €** (vs 5 786 265 € en 2024)

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de Lemonway SAS sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions définies par le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux entreprises du secteur bancaire et dont les règles de présentation ont été modifiées par le règlement ANC n° 2023-03.

L'ANC a publié en juillet 2023 le règlement n° 2023-03 qui adapte le cadre comptable en lien avec le règlement n° 2022-06 sur la modernisation des états financiers. Il supprime notamment la notion de transfert de charge dans le règlement n° 2014-07. Ces changements n'ont aucun impact sur les états financiers de Lemonway SAS au 31 décembre 2025.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des établissements de paiement.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Provisions pour dépréciation d'actif :

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrables relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Amortissements de l'actif immobilisé :

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Dépréciation des créances :

Les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Au fil des années, La composition du chiffre d'affaires de l'entreprise a évolué avec la généralisation des frais de gestion mensuels (" MRR ") et des frais d'assistance à l'intégration de notre solution (" Set-up "), en addition des commissions prélevées sur flux. Un changement d'estimation comptable du risque de non-recouvrement a été réalisé au 31 décembre 2023 afin de mieux correspondre aux impayés constatés en 2022 et 2023, la méthode a été maintenue en 2025. Les créances dont l'antériorité dépassent 1 mois sont provisionnées, selon les taux suivants :

Taux Depreciation Provision - 30-90 days	Taux Depreciation Provision - 90-180 jours	Taux Depreciation Provision - Above 180 days
50 %	75 %	100 %

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Option pour le traitement comptable des coûts de développement :

Les dépenses des frais de développement éligibles sont comptabilisées à l'actif.

Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Les dépenses des frais de développement comptabilisées à l'actif correspondent à :

- des salaires correspondant aux temps des collaborateurs intervenants sur les projets
- des frais de sous-traitance
- les différents coûts indirects

La durée d'amortissement retenue pour les logiciels est de 3 ans.

La durée d'amortissement retenue pour les frais d'établissement est de 5 ans.

La durée d'amortissement retenue pour le fonds de commerce est de 10 ans (règlement ANC n° 2015-06).

L'entreprise doit apprécier à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans
- Matériels de bureau	3 ans
- Mobiliers	10 ans

Créances sur les établissements de crédit

Ces postes recouvrent l'ensemble des créances détenues sur les établissements de crédit, dont les comptes de cantonnement en lien avec notre activité de monétique

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Dettes envers les établissements de crédit

Ces postes sont constitués d'emprunts et prêts bancaires.

Opérations avec la clientèle

Ces postes comprennent les créances et dettes à l'égard des agents économiques, autres que les établissements de crédit.

Les créances et dettes envers la clientèle sont enregistrées à leur valeur nominale.

Sont enregistrés, à l'actif du bilan, les créances clients dues au titre des services proposés par LEMONWAY SAS ainsi que les comptes clients, de par son activité d'établissement de paiement, présentant une position débitrice. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque identifié, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Sont enregistrés, au passif du bilan, les fonds des utilisateurs des services de paiements proposés par Lemonway.

Participation avec les entreprises liées

Ce poste recouvre les actions et autres titres à revenu variable détenus dans des entreprises liées.

Il est composé des titres dans la société Lemonway LTD détenue à 100 % par Lemonway SAS.

Il n'y a pas de comptes consolidés car cette entité présente un intérêt négligeable au sein du Groupe.

Autres actifs

Ce poste comprend notamment les créances sur des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes d'actif, à l'exclusion des comptes de régularisation.

Autres passifs

Ce poste comprend les dettes à l'égard des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif, à l'exclusion des comptes de régularisation.

Comptes de régularisation

Toutes les charges constatées d'avance et tous les produits constatés d'avance sont liés à l'exploitation.

Ce poste recouvre notamment la contrepartie des produits constatés au compte de résultat relatifs à des opérations hors bilan et à des engagements sur devises et instruments financiers à terme, les pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non encore dénoués, les charges à répartir et les charges constatées d'avance.

Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier, et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsqu'il existe une probabilité que l'entreprise doive déboursier des ressources financières pour obligation future, que l'obligation résulte d'événements passés tels que des transactions passées ou des événements déjà survenues.

Intérêts et produits assimilés

Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Ce poste inclut notamment les produits de rémunération des comptes bancaires.

Intérêts et charges assimilées

Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

Revenus des titres à revenu variable

Ce poste comprend les dividendes et autres revenus provenant d'actions et d'autres titres à revenu variable, de participations, d'autres titres détenus à long terme et de participations dans les entreprises liées, qui figurent à l'actif du bilan.

Commissions (Produits)

Ce poste recouvre l'ensemble des produits rétribuant les services fournis à des tiers de l'activité monétique ainsi que les opérations connexes à l'activité de l'établissement visées à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier.

La société LEMONWAY SAS est acteur principal des produits qu'elle génère.

Commissions (Charges)

Ce poste recouvre l'ensemble des charges découlant du recours aux services de tiers de l'activité monétique, principalement les frais bancaires, ainsi que les opérations connexes à l'activité de l'établissement visées à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier.

Autres produits d'exploitation bancaire

Ce poste comprend l'ensemble des autres produits d'exploitation bancaire, qui recouvrent notamment les charges refacturées à l'exception des charges refacturées à l'identique, qui peuvent être présentées en déduction des charges correspondantes.

Il comprend également les produits provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes à l'activité de l'établissement visées à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier ainsi que les produits provenant d'activités autres que celles liées aux services d'investissement et activités connexes aux services d'investissement.

Autres charges d'exploitation bancaire

Ce poste comprend les produits rétrocédés, à l'exception des produits rétrocédés à l'euro euro qui peuvent être regroupés en déduction des produits correspondants.

Il comprend également les charges supportées lors d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes à l'activité de l'établissement visées à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier ainsi que les charges supportées lors d'activités autres que celles liées aux services d'investissement et activités connexes aux services d'investissement.

Charges générales d'exploitation

Ce poste comprend, d'une part, les frais de personnel, dont les salaires et traitements, les charges sociales, les impôts et taxes afférents aux frais de personnel, et d'autre part, les autres frais administratifs, dont les autres impôts et taxes et la rémunération des services extérieurs.

Dotations aux amortissements & aux provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles

Ce poste recouvre les dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation afférentes aux immobilisations incorporelles et corporelles affectées à l'exploitation de l'établissement.

Coût du risque

Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors-bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Ce poste comprend :

- les gains ou pertes sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, issus de la différence entre plus-values et moins-values de cession et reprises et dotations aux provisions ;
- le solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres de participation, sur autres titres détenus à long terme et sur participations dans les entreprises liées, issu de la différence entre reprises de provisions et plus-values de cession et dotations aux provisions et moins-values de cession.

Résultat exceptionnel

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement.

Impôts sur les bénéfices

Ce poste correspond au montant dû au titre des bénéfices imposables en France.

Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ relèvent de la convention collective applicable dans la société et concernent les indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

La valeur de l'engagement au titre d'indemnités de fin de contrat de travail n'est pas mentionnée en date du 31 décembre 2025 car son montant est non significatif du fait de :

- La moyenne d'âge non élevée des salariés de la société ;
- L'ancienneté très récente de la majorité de l'effectif ;
- Le taux de rotation du personnel élevé dans le secteur.

Honoraires des co-commissaires aux comptes

Honoraires 2025 : **116 500 € HT** (Forvis Mazars SA : 69 000 € – Arvor Finance : 47 500 €).

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2026 susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière, le patrimoine ou les résultats de la société.

Depuis fin février 2026, le Moyen-Orient fait face à un conflit armé et des tensions géopolitiques majeures liés à la situation en Iran. L'entreprise n'a pas identifié d'impact direct que la situation au Moyen-Orient aurait sur la conduite de ses activités, mais continue de suivre les développements et les implications directes et indirectes (notamment le contexte de taux) éventuelles. "

Perspectives à 12 mois

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêté des comptes, par le Président, des états financiers 2025 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

3. Notes annexes au bilan

Créances envers les établissements de crédits

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Compte de Notice Deposit	3 800 000	3 800 000
Comptes de fonctionnement	1 490 810	3 049 444
Comptes gage espèce	284 245	282 745
Sous-total comptes courants et gage espèce	5 575 055	7 132 189
Comptes de cantonnement	704 197 050	675 562 834
Comptes de garantie activité monétique	1 325 000	1 325 000
Comptes d'opérations	42 402 760	51 147 356
Sous-total fonds marchands	747 924 810	728 035 190
Revenus d'intérêts courus non échus	1 852 486	5 076 546
Total	755 352 350	740 243 925

Les comptes de FONCTIONNEMENT sont des comptes courants utilisés pour l'activité régulière de l'entreprise (règlement fournisseurs, encaissement chiffre d'affaires, etc.).

Le compte de GAGE ESPECE est utilisé pour le dépôt de garanties non liées à l'activité régulière de l'entreprise (comme les locaux).

En 2024, la société a ouvert un compte de « notice deposit » afin de faire rémunérer une partie de la trésorerie issue de son compte courant

Les comptes de CANTONNEMENT sont des comptes courants contenant les fonds des utilisateurs des comptes de paiements. Ces comptes de cantonnement sont régis par une convention de compte spécifique, dite « de cantonnement » qui permet une protection de ces fonds.

Les comptes d'OPERATIONS sont des comptes courants dédiés à la réception et à l'envoi des fonds des utilisateurs des comptes de paiement.

Les comptes de GARANTIE ACTIVITE MONETIQUE correspondent à des dépôts de garanties liées à l'activité réglementée de l'entreprise.

Au 31/12/2025, les intérêts courus non échus correspondent aux intérêts sur dépôts générés sur le quatrième trimestre 2025 et encaissée sur janvier 2026.

Dettes envers les établissements de crédits

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes financières	716 743	1 867 804
Comptes d'opérations	1	57 898
Comptes de cantonnement	-	-
Total	716 744	1 925 702

Tableau de variation des emprunts et dettes financières

Libellé	Solde N-1	Augment.	Diminut.	Solde N	Dont < 1 an
Credit Innov&Plus BPR 500K€ 2023	285 723	-	(168 970)	116 754	116 754
Emprunt BPI Ptzi 500K€ Ech.03/2025	75 000	-	(75 000)	-	-
Prêt BPI 1.500K€ Ech.03/2026	375 000	-	(300 000)	75 000	75 000
Emprunt BPop PGE Ech.09/2021	354 158	-	(201 822)	152 336	152 336
Emprunt BPI PGE Ech.10/2021	400 000	-	(200 000)	200 000	200 000
PGE BNP 1M 2021 Ech.10/2021	377 506	-	(205 269)	172 237	172 237
Comptes bancaires débiteurs	1	-	-	1	1
Intérêts à payer	417	-	-	417	417
Total	1 867 805	-	(1 151 061)	716 744	716 744

Opérations avec la clientèle

Actif — Créances clients

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients (brut)	4 321 143	4 284 439
Provisions pour dépréciations	(1 447 646)	(2 021 018)
Total	2 873 497	2 263 420

Les créances clients font l’objet d’une provision pour dépréciation calculée sur la base d’une analyse par ancienneté : un taux de **50 %** est appliqué aux créances comprises entre 30 et 90 jours d’ancienneté, un taux de **75 %** aux créances entre 90 et 180 jours, et un taux de **100 %** au-delà de 180 jours.

Au 31 décembre 2025, les créances clients brutes s’élèvent à **4 321 143 €**, en légère progression par rapport à 2024 (4 284 439 €), témoignant d’une activité commerciale stable.

La provision pour dépréciation ressort à **1 447 646 €** au 31 décembre 2025, contre **2 021 018 €** au 31 décembre 2024, soit une reprise nette de **573 372 €** (-28%). Cette diminution reflète une amélioration de la qualité du recouvrements effectifs intervenus au cours de l’exercice, et non une dégradation de l’encours brut, ce dernier étant resté quasi stable sur la période.

Libellé	Total 31/12/2025	Moins de 3 mois	Moins d’un an	1 an-5 ans
Créances clients	4 321 143	2 719 736	41 763	1 559 644
Total	4 321 143	2 719 736	41 763	1 559 644

Passif — Dettes envers la clientèle

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Dettes vis-à-vis de la clientèle EP (fonds des utilisateurs)	747 354 405	728 214 380
Total	747 354 405	728 214 380

Obligations et autres titres à revenu variable

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Compte de placement OPCVM	5 673 801	5 027 116
Total	5 673 801	5 027 116

La valorisation des OPCVM se fait selon la méthode LIFO ou FIFO.

Immobilisations incorporelles et corporelles et en-cours

Tableau de mouvement — Valeurs brutes

Catégorie	Brut N-1	Acquis.	Cess./Trans.	Brut N
Frais d’augm. de capital et frais divers	1 393 369	-	-	1 393 369
Logiciels	10 785 485	2 250 353	-	13 035 838
Fonds de commerce	-	128 000	-	128 000
Installations techniques	75 618	-	-	75 618
Matériel de bureau et informatique	396 059	80 833	-	476 892
Mobilier	122 990	1 124	-	124 113
Logiciels développés en interne – En cours	299 027	2 050 353	2 050 353	299 027
Total	13 072 548	2 459 186	2 050 353	15 532 857

Tableau de mouvement — Amortissements

Catégorie	Amort. N-1	Dotations	Reprises	Amort. N
Amort. frais d’augm. de capital	1 287 525	56 669	-	1 344 194
Amort. logiciels	7 504 662	1 683 942	-	9 188 604
Amort. fonds de commerce	-	7 324	-	7 324
Amort. installations techniques	35 710	7 562	-	43 272
Amort. matériel informatique	140 756	105 208	-	245 964
Amort. mobilier	74 203	12 284	-	86 487
Total	9 042 856	1 872 990	-	10 915 848

Valeurs nettes comptables

Catégorie	VNC 31/12/2025	VNC 31/12/2024
Frais d’augm. de capital et frais divers	49 174	105 844
Logiciels	3 847 234	3 280 823
Fonds de commerce	120 676	-
Installations techniques	32 346	39 908
Matériel de bureau et informatique	230 928	255 303
Mobilier	37 626	48 786
Logiciels développés en interne – En cours	299 027	299 027
Immobilisations Incorporelles	4 316 111	3 685 694
Immobilisations Corporelles	300 900	343 997
Total VNC	4 617 011	4 029 691

Logiciels et frais de développement amortis sur 3 ans, frais d’établissement sur 5 ans, fonds de commerce sur 10 ans (règlement ANC n° 2015-06).

Part dans les Entreprises Liées

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation (Lemonway Payments LTD)	1 127	1 127
Total	1 127	1 127

Renseignements détaillés — Lemonway Payments Limited

Exercice	Société	Capital	Réserves & RAN	Quote-part %	VCB brute	VCB nette	Résultat	Dividendes
2024	Lemonway Payments Limited	1 000	(390 319)	100 %	1 127	1 127	127 981	-
2025	Lemonway Payments Limited	1 000	(262 338)	100 %	1 127	1 127	99 693	-

Données issues des comptes 2024 et 2025 de Lemonway Payments Limited. Montants exprimés en livres sterling (£). Comptes 2025 non certifiés à la date d’arrêté des comptes de Lemonway SAS

Titres de participation et dépôts — Tableau de variation

Libellé	Solde N-1	+	-	Solde N
Titres de participations - Actions	1 127	-	-	1 127
Autres titres immobilisés	250	-	-	250
Dépôts et cautionnements versés	217 963	16 950	3 000	231 913

Autres actifs

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Autres créances	402 851	319 032
Compte courant LW Ltd	259 757	421 443
Créances fiscales	2 079 740	468 761
Dépôts et cautionnements versés	231 913	217 963
Organismes sociaux - Produits à recevoir	53 906	31 931
Personnel et comptes rattachés	552	-
Provision dépréciation CC LW Ltd	(260 000)	(320 000)
Provision dépréciation autres créances	-	(127 550)
Total	2 768 718	1 011 580

Les créances fiscales progressent significativement, passant de 468 761 € au 31 décembre 2024 à 2 079 740 € au 31 décembre 2025, soit une hausse de +1 610 979 €. Cette variation s’explique principalement par trois éléments :

Crédit d’impôt (CIR/CII) : constatation d’un crédit d’impôt recherche et/ou innovation à hauteur de 322 K€, remboursable par l’administration fiscale ;

Régularisation du prorata de TVA : régularisation annuelle du prorata de déduction de TVA générant une créance de 700 K€ vis-à-vis de l’administration fiscale ;

TVA intracommunautaire : créance de TVA intracommunautaire de 543 K€, dont la contrepartie est portée au passif dans le poste Autres passifs pour un montant identique.

Autres passifs

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs et comptes rattachés	4 604 231	3 574 668
Etat, Autres collectivités	1 573 306	495 915
Organismes sociaux	1 563 831	1 348 348
Personnel et comptes rattachés	1 302 972	1 139 558
Dettes pour participations des salariés	52 519	286 788
Autres passifs	376 707	251 725
Total	9 473 566	7 097 001

Comptes de régularisation

Actif

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Charges constatées d’avance d’exploitation	1 001 936	575 091
Total	1 001 936	575 091

Passif

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Autres dettes	12 258	12 258
Produits constatés d’avance	203 823	201 748
Total	216 081	214 006

Provisions pour risques et charges

Tableau de mouvement des provisions :

Catégorie	Solde N-1	Dotations	Reprises	Solde N
Provisions pour risques et charges	289 000	1 980 923	289 000	1 980 923
Total	289 000	1 980 923	289 000	1 980 923

Reprises de provisions (289 000 €) : Au cours de l'exercice 2025, une provision constituée antérieurement au titre d'un risque client a fait l'objet d'une reprise de **150 000 €**, intégralement utilisée. Les reprises restantes (139 000 €) correspondent à la dissolution de provisions sur litiges antérieurs clôturés.

Nouvelles dotations aux provisions (1 980 923 €) : Les provisions constituées au cours de l'exercice 2025 se ventilent comme suit :

- **1 922 179 €** au titre de risques identifiés sur des litiges clients ;
- **45 000 €** au titre de pénalités de réseaux en cours de traitement ;
- **13 744 €** au titre d'un litige prud'homal en cours.

Etats des créances et des dettes

Etats des créances au 31/12/2025

Libellé	Total	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
Créances sur les EC	755 352 350	755 352 350	-	-	-
Opérations avec la clientèle	2 873 497	2 152 338	239 852	481 306	-
Autres créances	402 851	402 851	-	-	-
Créances fiscales & sociales	2 134 198	2 134 198	-	-	-
Dépôts et cautionnements	231 913	-	-	231 913	-
Charges constatées d'avance	1 001 936	1 001 936	-	-	-
Total	761 996 745	761 043 673	239 852	713 219	-

Etats des dettes au 31/12/2025

Libellé	Total	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes financières	716 744	270 636	446 109	-	-
Dettes vis-à-vis de la clientèle EP	747 354 405	747 354 405	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4 604 231	4 604 231	-	-	-
Etat, Autres collectivités	1 573 306	1 573 306	-	-	-
Organismes sociaux	1 563 831	1 563 831	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 302 972	1 302 972	-	-	-
Dettes pour participations salariés	52 519	52 519	-	-	-
Autres passifs	376 707	376 707	-	-	-
Autres dettes	12 258	12 258	-	-	-
Produits constatés d'avance	203 823	203 823	-	-	-
Total	757 760 797	757 314 688	446 109	-	-

Composition du capital

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale	Valeur
Titres composant le capital social	241 877 222	0,01 €	2 418 772

Tableau de variation des capitaux propres

Composante	Solde 01/01/2025	Affectation rés. N-1	Autres mouvements	Résultat 2025	Solde 31/12/2025
Capital souscrit	2 418 772	-	-	-	2 418 772
Primes d'émission	5 584 088	-	-	-	5 584 088
Réserve légale	86 023	155 854	-	-	241 877
Report à nouveau	1 532 691	5 630 411	-	-	7 163 101
Résultat de l'exercice	5 786 265	(5 786 265)	-	(2 865 141)	(2 865 141)
Total	15 407 839	-	-	(2 865 141)	12 542 698

Emission de BSPCE

Trois plans de BSPCE ont été mis en place aux dates suivantes, avec un plafond de 9 000 000 BSPCE par plan :

- Plan 1 — 7 juin 2018
- Plan 2 — 18 octobre 2019
- Plan 3 — 29 juin 2021

Les BSPCE sont attribuables aux salariés et dirigeants éligibles de la société conformément aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce. L'exercice des BSPCE est conditionné à la présence du bénéficiaire dans la société à la date d'exercice.

Au 31 décembre 2025, aucun nouveau plan de BSPCE n'a été institué. La situation des trois plans en cours est inchangée par rapport au 31 décembre 2024 : aucun mouvement significatif (attribution, exercice, annulation) n'est intervenu au cours de l'exercice 2025.

Effectifs

Effectifs moyens	2025	2024
Total	144	142
dont apprentis	6	4

L'effectif de Lemonway s'établissait à 159 salariés au 31 décembre 2025 (dont 143 CDI), contre 153 salariés au 31 décembre 2024 (dont 131 CDI).

4. Notes annexes au P&L

Intérêts et produits et charges assimilées

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés (total)	16 552 081	21 218 227
dont : Produits financiers sur dépôts	14 773 752	21 218 227
Intérêts et charges assimilées (total)	(936 615)	(311 892)

Les produits financiers sur dépôts représentent la rémunération des fonds cantonnés et des comptes de trésorerie détenus auprès des établissements de crédit partenaires. La baisse significative constatée en 2025 (-6 444 475 €, soit -30 %) s'explique principalement par la politique monétaire accommodante de la Banque Centrale Européenne :

- Le taux de dépôt de la BCE est passé de 3,00 % en janvier 2025 à 2,00 % en fin d'exercice, contre un niveau moyen de 3,72 % sur l'exercice 2024.
- Le taux de rémunération moyen des fonds cantonnés s'établit à environ 2,24 % en 2025, contre 3,72 % en 2024 (soit -1,48 point de pourcentage).

Pour mémoire, les intérêts courus non échus au bilan s'établissent à 1 852 486 € au 31/12/2025, contre 5 076 546 € au 31/12/2024, reflétant également la baisse des taux de rémunération appliqués sur le T4 2025. Les charges d'intérêts assimilées s'élèvent à (936 615) € en 2025, contre (311 892) € en 2024.

Commissions

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Commissions (produits)	23 868 162	19 752 541
Commissions (charges)	(9 997 653)	(8 485 418)
Commissions nettes	13 870 509	11 267 122

Autres produits d'exploitation bancaire

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits d'exploitation bancaire	12 735	4 756
Autres charges d'exploitation bancaire	(509 821)	(547 074)

Charges générales d'exploitation

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Frais de personnel	17 416 250	14 657 911
Salaires et traitements	11 888 317	9 808 707
Charges sociales	5 238 477	4 331 186
Autres charges de personnel	289 457	518 018
Autres frais administratifs généraux	11 365 395	9 066 662
Achats et charges externes	12 010 600	9 944 404
Impôts, taxes et versements assimilés	1 441 398	1 181 246
CIR / CII	-	(380 472)
Subventions d'exploitation reçues	(36 250)	(14 500)
Production immobilisée	(2 050 353)	(1 664 016)
Total charges générales d'exploitation	(28 781 646)	(23 724 573)

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à **28 781 646 €** au 31 décembre 2025, contre **23 724 573 €** au 31 décembre 2024, soit une hausse de **+5 057 073 € (+21 %)**, portée par deux postes principaux : les frais de personnel et les achats et charges externes.

Frais de personnel (+2 758 339 €, +19 %)

Les frais de personnel progressent de **14 657 911 € à 17 416 250 €**, reflétant la croissance des effectifs (159 salariés au 31/12/2025 contre 153 au 31/12/2024) ainsi que les revalorisations salariales intervenues au cours de l'exercice.

Achats et charges externes (+2 066 K€, +21 %)

La hausse des achats et charges externes est principalement expliquée par :

- **Sous-traitance générale (+1 548 K€, +239 %)** : forte progression liée au recours accru à des prestataires externes en substitution partielle aux recrutements permanents — les frais de recrutement reculent d'ailleurs de -89 K€ (-19 %) en parallèle ;
- **Foires, expositions et événements d'entreprise (+168 K€, +132 %)**
- **Postes liés à l'acquisition Paygreen (+221 K€, NOUVEAUX)** : frais et commissions générées par l'activité Paygreen depuis l'acquisition de juin 2025 ;

Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
D&A sur immobilisations incorporelles	1 747 936	1 620 424
D&A sur immobilisations corporelles	125 054	85 420
Total	1 872 990	1 705 844

Coût du risque

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Pertes sur créances irrécouvrables	341 422	520 785
Dotations aux provisions sur créances clients	359 980	540 838
Reprises sur prov. pour dépréciation des créances clients	(993 353)	(1 260 707)
Coût du risque net	291 950	199 084

Résultat exceptionnel

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Résultat Exceptionnel	(1 813 044)	(370 572)
Total	(1 813 044)	(370 572)

Le résultat exceptionnel s’élève à -1,8 m€ et intègre la perte opérationnelle liée à :

- une provision risque client pour un montant de 1.980 M€
- une reprise des provisions antérieures sur les impayés pour un montant de 128 K€
- une reprise sur provision client éteint en 2025 pour un montant de 39 K€

Résultat fiscal

Libellé	Montant (en €)
Résultat comptable avant IS et avant CIR	(2 865 141)
Réintégrations	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	105 151
Dotations aux provisions sur créances clients	359 980
CIR et CII (crédit d’impôt)	(321 699)
Effort de construction	49 980
Total réintégrations	193 412
Déductions	
Reprises sur provisions pour dépréciations de créances clients	993 353
Reprise provisions BOI exercice précédent	100 000
Reprise effort de construction exercice précédent	39 504
Total déductions	1 132 857
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	(3 804 585)
Imputation déficits antérieurs	-
Résultat fiscal de l’exercice	(3 804 585)
Impôt sur les sociétés dû	-

La société est en situation déficitaire au titre de l’exercice 2025. Aucun impôt sur les sociétés n’est dû. Le cumul des déficits fiscaux reportables s’établit à **37 094 024 €** au 31 décembre 2025 (contre 33 289 439 € au 31 décembre 2024), imputable sans limitation de durée sur les bénéfices futurs.

Affectation du résultat

L’Assemblée Générale,

décide, sur proposition du Président, d’affecter le résultat de l’exercice écoulé, soit un déficit de 2 865 140,69 euros, en report à nouveau. En conséquence, le compte « report à nouveau » de la Société afficherait un solde créditeur à hauteur de 4 297 960,80 euros.

prend acte, conformément aux dispositions de l’article 243 bis du Code général des impôts, qu’aucun dividende n’a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion sera mis à disposition du public à l’adresse du siège social.